

Procédure d'inscription en ligne

**Date limite de réception des dossiers de candidature
à France Éducation international – 24 octobre 2022**

Vos interlocutrices à France Éducation international		Votre interlocutrice à l'Institut Français de Côte d'Ivoire
<p>Suivi administratif et inscription en ligne</p> <p>Aïcha BOUDEMIA @ boudemia@france-education-international.fr</p> <p>Tél. : +33 1 45 07 60 87 (le mardi et le mercredi)</p>	<p>Programme de formation</p> <p>Flora AUBIN @ aubin@france-education-international.fr</p>	<p>Tarifs, financement, informations pratiques et conditions générales de participation</p> <p>Céline Desbos @ resp.polefrançais@institutfrançais.ci</p> <p>Tél. : +225 27 20 22 24 36</p>

SOMMAIRE

1 TARIFS	2
2 FINANCEMENT	2
2.1 Prise en charge par un organisme	2
2.2 Prise en charge par un candidat	2
2.3 Coordonnées bancaires	2
3 INSCRIPTION EN LIGNE	3
3.1 Procédure d'inscription pour un organisme	3
3.2 Procédure d'inscription pour les candidats	4
4 CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION	4

1 TARIFS

Frais de formation	535,00 €
Frais d'hébergement et de restauration (prestations facultatives)	
Forfait restauration : déjeuners du lundi 21 novembre au vendredi 25 novembre inclus (5 déjeuners) .	50,00 €
Forfait hébergement et restauration : nuits du dimanche 20 novembre au vendredi 25 novembre inclus + petits déjeuners compris du lundi 21 novembre au samedi 26 novembre et dîners du dimanche 20 novembre au vendredi 25 novembre inclus (6 nuits, 6 petits déjeuners et 6 dîners)	370,00 €

2 FINANCEMENT

L'Institut français de Côte d'Ivoire (IFCI) réservera l'hébergement et la restauration au regard de la preuve de paiement ou de l'attestation de prise en charge fournie par le candidat ou l'organisme de prise en charge.

Après envoi de la lettre de confirmation de l'inscription par France Éducation international, l'IFCI confirmera, par courriel, à chaque candidat la réservation de son hébergement et/ou de sa restauration. Le responsable de formation sera mis en copie de ce courriel, le cas échéant.

2.1 Prise en charge par un organisme

L'organisme prend en charge les frais de formation, l'hébergement et la restauration d'un ou de plusieurs candidats :

Le responsable de l'organisme prépare une attestation de prise en charge.

Le paiement se fera après service fait, par virement bancaire, et sur présentation d'une facture originale nette de taxe émise par l'IFCI.

Les frais bancaires sont à la charge de chaque organisme.

L'IFCI établira une convention avec chaque organisme de prise en charge.

2.2 Prise en charge par un candidat

Le candidat prend en charge personnellement la totalité des frais de formation, d'hébergement et de restauration, il doit :

Faire le virement bancaire et demander une preuve de paiement à sa banque

Les frais de formation, d'hébergement et de restauration sont à régler par virement bancaire (paiement exclusivement en euros). Les frais bancaires sont à la charge du candidat. Le signaler à votre banque.

2.3 Coordonnées bancaires

Le règlement doit être adressé aux coordonnées bancaires ci-dessous avec la mention : « **BELC CÔTE D'IVOIRE** » et le **Nom de l'organisme de prise en charge** » ou du participant.


 TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
 PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	44900	00001020718	68

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1449	0000	0010	2071	868

Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC

Domiciliation
TPNANTES TGETRANGER

BIC (Bank Identifier Code)

TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE

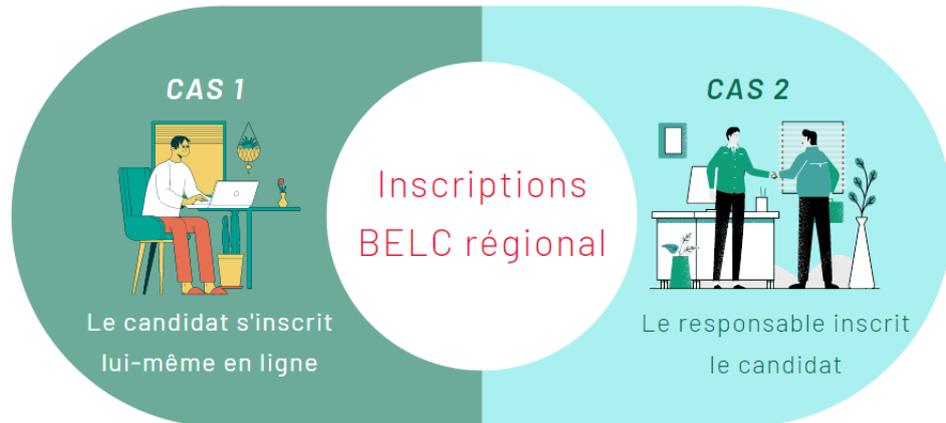
INSTITUT FRANCAIS DE COTE D'IVOIRE
 AGENCE COMPTABLE
 AMBASSADE DE FRANCE
 ABIDJIAN COTE D'IVOIRE

3 INSCRIPTION EN LIGNE

3.1 Procédure d'inscription pour un organisme

Vous êtes responsable d'un organisme de la zone (Ambassade, Instituts français, Alliances françaises, AEFÉ, centres de langues publics ou privés, université, etc.) qui inscrit un ou plusieurs candidats dont vous prenez en charge le financement.

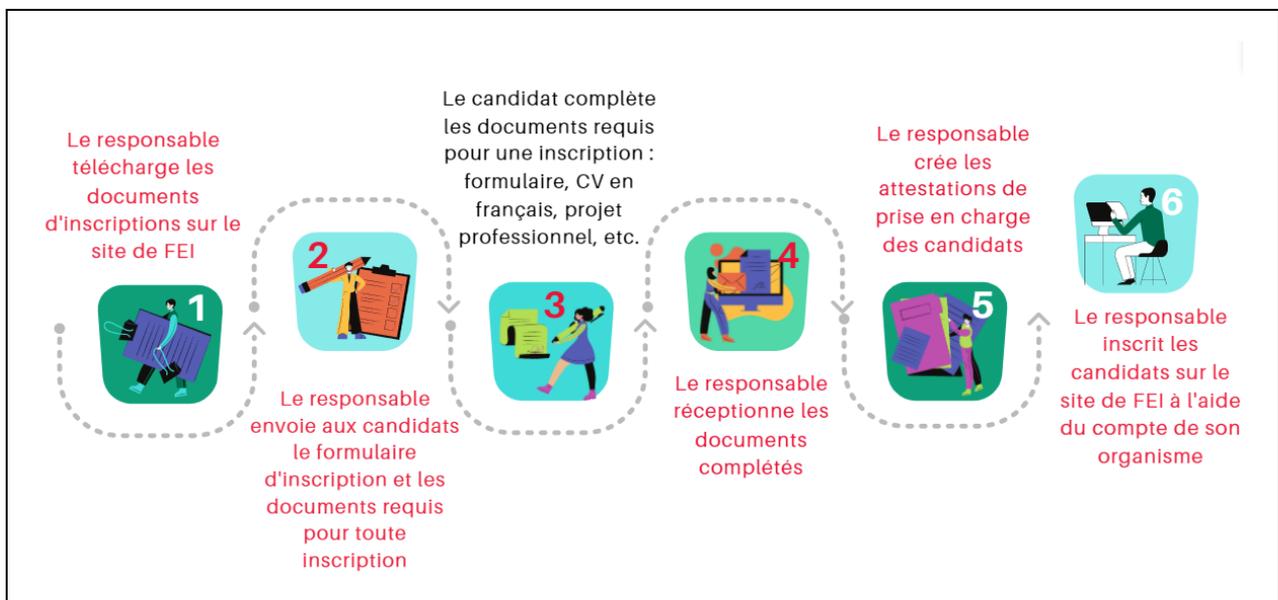
Vous avez 2 possibilités :



Cas 1 : Vous souhaitez que les candidats s'inscrivent eux-mêmes sur le site de FEI :

- Remettez-leur **une attestation de prise en charge complétée par vos soins**.
- Invitez-les à suivre la procédure d'inscription en ligne pour les candidats (cf. 3.2)

Cas 2 : Vous êtes responsable d'un organisme et vous souhaitez inscrire vous-même les candidats que vous prenez en charge, pour cela, suivez les 6 étapes ci-dessous.



Lien d'inscription : www.france-education-international.fr/belc/universites-regionales-belc/belc-cote-d-ivoire-2022

[Je m'inscris](#) ↗

Accéder au formulaire d'inscription en ligne

3.2 Procédure d'inscription pour les candidats

Vous êtes candidat et vous souhaitez vous inscrire au BELC régional, suivez les 4 étapes suivantes :



Lien d'inscription : www.france-education-international.fr/belc/universites-regionales-belc/belc-cote-d-ivoire-2022

[Je m'inscris](#) ↗

Accéder au formulaire d'inscription en ligne

4 CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

Une lettre de confirmation de l'inscription sera adressée au participant par courriel après validation du dossier d'inscription par France Éducation international (validation administrative et pédagogique) et par l'Institut Français de Côte d'Ivoire (validation financière). Cette lettre sera envoyée par France Éducation international. Le responsable de formation sera en communiqué de ce courriel, le cas échéant.